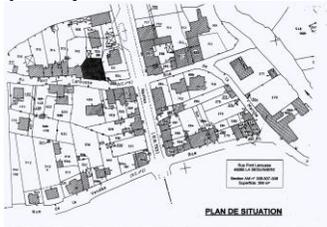


I - D'une superficie de 100 m² non couverte ou dont la couverture fait moins 1,80 m de hauteur

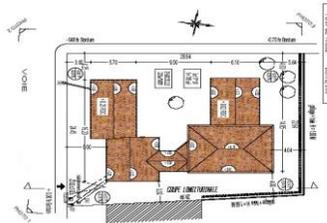
Le dossier est à déposer en mairie en 3 exemplaires. Le délai d'instruction de droit commun est de 1 mois. **Attention** dans certains cas, le délai d'instruction est majoré, vous en serez informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

- 1) Un formulaire : [Cerfa 13703*05](#)
- 2) Un plan de situation du terrain



Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

- 3) Un plan de masse coté dans les 3 dimensions



Il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation. Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain et l'organisation des accès.

- 4) Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction



Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages.

- 5) Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

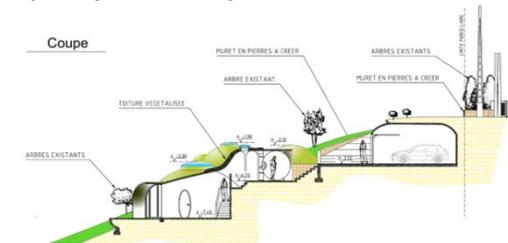


Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages.

II - Dont la couverture fait plus d'1,80 m de hauteur

Le dossier est à déposer en mairie en 4 exemplaires. Le délai d'instruction de droit commun est de 2 mois. **Attention** dans certains cas, le délai d'instruction est majoré, vous en serez informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

- 1) Un formulaire : [Cerfa 13406*05](#)
- 2) Un plan de situation du terrain
- 3) Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier
- 4) Un plan en coupe du terrain et de la construction



Le plan en coupe complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet

- 5) Une notice décrivant le terrain et présentant le projet
La notice est un élément du projet architectural. Elle présente la situation du terrain. Elle présente le projet :
Quel aménagement est prévu pour le terrain ?
Comment sont prévues l'implantation et la composition de la construction nouvelle ?
Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?
Comment sont traités les espaces libres ?
Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain ?
Elle vous permet de préciser les éléments de votre projet qui ne peuvent pas être représentés par les seuls plans de masse et plan en coupe
- 6) Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement
- 7) Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche